



L'ECHO MUNICIPAL

N° 26 / décembre 2012

Le mot du maire

Quel spectacle que notre village sous la neige ! Certes, il faut sortir la pelle après le passage du chasse-neige. C'est un exercice physique que tout un chacun ne peut faire, alors voilà une excellente occasion de sortir de son isolement et d'aider son voisin ou sa voisine, solidarité oblige. C'est aussi une invitation à une pause et prendre le temps de contempler nos montagnes immaculées, d'observer et redécouvrir près de nos maisons les oiseaux à la mangeoire. Rendez-vous le samedi 5 janvier à 18h à la Maison du Temps Libre pour fêter la nouvelle année.

Michel BADY

ACTUALITES

Froid et neige en décembre, du blé à revendre.



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mardi 11h -12h et 14h -17h
Mercredi 18h -19h /Samedi 10h -12h

SOMMAIRE

CM du 27 septembre 2012 (extraits)
CM extraordinaire du 24 octobre 2012
CM du 29 novembre 2012 (extraits)
Informations mairie
Divers



Tél. 04 76 56 32 55

www.mairie-pommierslaplacette.fr
(Pommiers porte de la Chartreuse)

Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2012

Finances

Lettre modificative n°2

Fonctionnement : régularisation d'écriture pour un montant total de 4994.32€

Investissement : virement de crédits pour : étude RTM, parvis église et VMC Bibliothèque pour un montant total de 13501.06€. *Adopté à l'unanimité*

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

L'objectif est d'intégrer à cette structure les services sociaux financés actuellement par la CAPV.

Il n'est pas envisagé que le CIAS absorbe les CCAS locaux

Il sera juridiquement indépendant de la CAPV mais en dépendra financièrement

La mission d'analyse des besoins sociaux initialement dévolue aux CCAS locaux sera transférée au CIAS. Cette mission n'était pas correctement ou pas du tout remplie par les CCAS.

Cette mission donnera lieu à un transfert de charges des CCAS vers le CIAS

La commune y gagne le droit à l'accès aux différents services

Le conseil d'administration du CIAS sera ouvert à des représentants de la société civile.

Vote : 2 contre, 6 abstentions et 7 pour

Questions diverses

SEDI 38

Réunion de travail à Pommiers prévue le 1^{er} octobre 2012 dans le cadre des réunions décentralisées,

Nombre de communes adhérentes pour l'électricité : 479 (+8),

Nombre de communes adhérentes pour le gaz : 126 (+8),

Création d'une fédération des syndicats départementaux de la région Rhône-Alpes

Taxe TCCFE portée à 8.28%.

Mr Roger Pellerin informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion du Comité Syndical du SEDI 38 qui s'est tenue le 17 septembre 2012 à Saint Etienne de Saint Geoirs, auquel il a participé, un compte rendu est à la disposition en mairie et les synthèses des rapports gaz, électricité et urbanisme du SEDI38 sont disponibles à la consultation en mairie.

Urbanisme : dernières demandes instruites.

PC Mme Catherine CENDRE pour la construction d'un bâtiment artisanal

DP Mr Jérôme AUBRETON pour l'agrandissement de fenêtres et pose de Velux

DP Mr Jean COMETTO pour installation de panneaux photovoltaïques

DP Mr Philippe LEPETIT pour installation de panneaux solaires thermiques

DP Mr Georges BUISSIERE pour une extension d'un bâtiment agricole

DP Mme Claire MARTIN pour un abri à bois

DP Mr Claude GENEVE pour l'installation d'un hangar démontable de stockage de matériel agricole et forestier

Pose d'un ralentisseur aux Fayolles pour réduire la vitesse des véhicules devant une maison avec porte donnant sur la route

Avis négatif de la commission voirie

Avis négatif de la plupart des conseillers municipaux

Il est proposé de réduire la largeur du passage au droit de la maison à l'aide de quilles plastiques

Tarif des transports CAPV

Pas d'augmentation prévue

Mais application d'une tarification en fonction du quotient familial

Fin de gratuité des transports scolaires prévue à la rentrée 2012-2013

Fin du conseil à 22h30

Conseil Municipal Extraordinaire du mercredi 24 octobre 2012

Ordre du Jour

Décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 18 octobre 2012.

L'ordonnance en date du 18/10/12 rendue par le juge des référés, suite à la requête présentée pour M. Christian Buisnière, enregistrée le 17 novembre 2010 au Tribunal Administratif de Grenoble a été examinée par les membres du Conseil Municipal. Des éléments ont été donnés pour expliquer la situation avant et après les travaux de busage du ruisseau de Champ Jallaz et les raisons qui ont conduit à réaliser ces travaux. Quand bien même ce soit un domaine privé, c'est l'intérêt public qui a primé, avec prise en compte de la servitude de passage présentée par M Verdet. Après échange, il apparaît opportun de demander une expertise sur le terrain avec déplacement du juge.

Autorisation à ester en justice pour la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Après avoir répondu aux diverses questions, M le Maire présente la délibération qui autorise à ester en justice pour la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Cette délibération est soumise au vote : 10 voix pour et 1 abstention.

Fournisseur qui assure les repas pour la cantine scolaire.



Une mini enquête sera réalisée auprès des familles afin de savoir si le fournisseur actuel de repas pour la cantine scolaire donne satisfaction et s'il a lieu d'envisager un changement avec mise en concurrence avec d'autres prestataires.

Nettoyage de la cuisine de la M.T.L



Nécessité de prendre quelqu'un quatre demi-journées par semaine pendant les vacances scolaires pour effectuer le ménage de la cuisine et des sanitaires de la MTL. Ensuite, une récurrence d'une à deux heures de ménage par semaine, tous les lundis matin, est à envisager.

Rencontre avec la Mairie de St Julien de Ratz



Bruno Varale et Bruno Sage ont rencontré quelques élus de la Mairie de St Julien de Ratz. Les comptes de l'école et de la cantine ont été exposés. Cette première approche a permis d'afficher le coût réel du service et de déboucher sur des propositions. Le Conseil Municipal de St Julien de Ratz va statuer prochainement.

Fin de la séance à 20h30

Conseil Municipal du jeudi 29 novembre 2012

FINANCES

Décision modificative n° 3

Il est nécessaire de voter des crédits pour certains articles afin de régler les dernières factures en investissement (seuil du parvis de l'Eglise) et en fonctionnement.

- virement pour le fonctionnement d'un montant de 1316 euros,
- virement pour l'investissement d'un montant de 1200 euros.

Adopté à l'unanimité.

Convention de participation aux frais de scolarité pour l'accueil des enfants de Pommiers la Placette sur Voreppe :

Quatre élèves ont été scolarisés sur la commune de Voreppe pour l'année scolaire 2011-2012 à raison de 227 euros par enfant soit un total de 908 euros.

Adopté à l'unanimité.

Convention de participation aux frais de scolarité pour l'accueil des enfants de Saint Julien de Ratz sur la commune de Pommiers la Placette :

Treize élèves ont été scolarisés sur la commune pour l'année scolaire 2011-2012 à raison de 375 euros par enfant, soit un total de 4875 euros.

Adopté à l'unanimité.

Convention de participation aux frais de scolarité pour l'accueil des enfants de La Buisse sur la commune de Pommiers la Placette

Trois enfants ont été scolarisés sur la commune pour l'année scolaire 2011-2012 à raison de 350 euros par enfant (convention de réciprocité), soit un total de 1050 euros.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATIF

Remboursement des frais kilométriques du personnel communal.

Le maire expose au Conseil Municipal que les agents peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service ou à l'occasion de stages de formation, concours ou examens. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Les frais engagés par les agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service sont indemnisés par le versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus ; les taux des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté ministériel.
Adopté à l'unanimité.

Dossiers de demande de subvention 2013

Ecole: travaux de rénovation à hauteur de 15070 euros HT avec un taux indicatif de subvention de 34%, soit une subvention calculée de 5123 euros.

Adopté à l'unanimité.

Voirie : travaux de renforcement de chaussée sur les VC n°2 route des Trois Fontaines et VC n° 3 route de Pallachère. Montant global des travaux : 62000 euros HT avec un taux indicatif de subvention de 34% soit une somme de 21080 euros. Ce dossier a été présenté comme thématique prioritaire.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

Roger PELLERIN présente les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme :

- Déclaration Préalable de Mr Philippe LAYE du 25/09/2012,
- Déclaration Préalable de Mr Jean-François GENEVE du 03/10/2012,
- Déclaration Préalable de Mr Régis BROSSE du 08/10/2012,
- Déclaration Préalable de Mr Claude DUSSUT du 15 /10/2012,
- Permis de Construire de Mr MASSE-NAVETTE du 20/10/2012.

Les membres du Conseil Municipal demandent comment faire pour que les travaux de finition suite à une demande de travaux (DP ou PC) soient exécutés. Ils s'interrogent également sur les haies longeant la voirie et empiétant sur la chaussée.

ONF

L'Office National des Forêts (ONF) demande l'autorisation de marteler une coupe de bois aux Trois Fontaines. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à l'unanimité.

DIVERS

Travaux à l'école :

Les travaux prévus sont achevés.

Logement de l'instituteur :

Les travaux ont commencé. Il reste une couche de peinture à finir sur les volets posés. Roger PELLERIN informe que pour les économies d'énergie, la Cure a été choisie par un programme avec l'AGEDEN et le Pays Voironnais. Il faudrait voir avec eux s'il est possible de travailler sur l'ensemble de nos bâtiments au niveau économie d'énergie. De plus, la commune pourrait peut-être percevoir une petite subvention sur les travaux d'isolation dans le cadre de la mission de Conseil en Energie Partagée à laquelle la commune a souscrit auprès du Pays Voironnais.

Parvis de l'Eglise :

Les travaux exécutés par la société Sports et Paysages ne sont pas terminés : il reste le goudronnage et ainsi que le remblai devant le parvis.

Travaux d'eau Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Les travaux ont commencé le début novembre 2012 et devraient se terminer fin janvier 2013. Actuellement les travaux de conduites au hameau les Routes sont en cours. La conduite va descendre au Col par le chemin rural sur lequel il va y avoir des travaux de drainage car des sources sortent et endommagent le chemin.

Philippe GUILLAUD demande s'il ne serait pas judicieux de mettre des drains.

Albin RIBEIRO nous informe que le Pays Voironnais envisage une augmentation de l'eau de 4% sur deux ans.

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Michel BADY informe les membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral validant la modification de statuts du Pays Voironnais pour la mise en œuvre d'un CIAS.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Jean-Christophe LEVEQUE rapporte que lors du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, une délibération a été prise pour annuler la première délibération, mais il faut attendre l'acceptation de celle-ci par la Préfecture ainsi qu'une modification de la loi. Le 7 décembre, il a été confirmé que les entreprises paieront pour 2012 le même montant de taxe qu'en 2011.

Parc Naturel de Chartreuse (PNR) :

Pascale BAUD rapporte les derniers éléments : renouvellement des délégués pour le Comité Syndical ; le PNR se positionne contre l'extraction du gaz de schiste.

Téléphonie de mairie

Le maire explique que toute la téléphonie de la mairie va basculer sur SFR. Ce qui permet d'économiser 300 euros par an et gagner en bande passante.

Sécurité sur la commune :

Le maire donne lecture des faits statistiques constatés sur le territoire de la commune par l'ensemble des unités de gendarmerie sur les périodes 2011 et 2012. A lecture de celles-ci, les cambriolages de résidences, commerces et chantiers soient en baisse (6 en 2011 et 4 en 2012). Ces chiffres correspondent à une période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 août de l'année de référence. Face à la recrudescence des cambriolages constatée ces dernières années, il est important de signaler aux forces de police tout acte de cambriolage afin qu'il soit bien pris en compte dans les statistiques.

Dossier du Pierrefit :

Le maire a reçu l'avocat en charge de l'affaire pour la commune et suite à l'entretien, la commune ne poursuivra pas.

Clôture de séance à 22h50.

INFORMATIONS MAIRIE

Le recensement

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Les personnes non recensées lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche doit se faire à la mairie du domicile sur présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement sera remise. Ce document, à conserver précieusement, est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (dont le permis de conduire).

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin. Date limite le 31 décembre.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition

d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;

- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,

- Soit par internet, en utilisant le télé-service proposé par mon-service-public.fr (pour 2000 communes aujourd'hui).

Documents à fournir

Pièce d'identité

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité).

Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)

Justificatif de domicile

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;

- S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent ;

- S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune ;

- Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Consommons autrement, jetons mieux ! :

Une exposition pour petits et grands à Pommiers La Placette du 16 au 28 février 2013

Que deviennent réellement les déchets après la poubelle ? Quel est l'impact des gestes de chaque citoyen ? Et comment peut-on agir pour réduire ses quantités de déchets ? Donnez un coup de balai aux idées reçues et venez découvrir les réponses à vos questions du 16 au 28 février 2013 à la salle du Conseil de La Mairie. **Des ateliers et des jeux** pour apprendre et comprendre le tri, le recyclage et la prévention des déchets seront organisés par les ambassadeurs du tri **le mercredi 20 février de 9h à 12h** : Compostage, lombricompostage, jeu sur la consommation, papier recyclé □

Les gestes à adopter pour préserver l'environnement n'auront plus de secrets pour vous.

- **Entrée libre et gratuite**
Lundi et Mardi : 9h - 12h / 14h- 17h / Mercredi : 9h - 12h / 17h-19h / Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h
Samedi : 10h -12h

Transports : acheter ses billets en ligne <http://www.paysvoironnais.com/fr/le-service-transport.html>

Le point sur les travaux effectués dans la commune.

L'école : 2^{ème} tranche sur 3 classes / remplacement des fenêtres, réfection des peintures, réfection de l'éclairage.

La cure (logement du directeur) : 1^{ère} tranche / remplacements de fenêtres et volets, isolation de la cave, installation d'une VMC. Travaux réalisés en collaboration avec la CAPV et l'AGEDN (organisme conseil en économie d'énergie). Une 2^{ème} tranche de travaux est prévue avec une subvention probable de la CAPV.

Le parvis de l'église / réalisation d'un plan incliné pour mise en conformité. Travaux exécutés par la société « Sport et Paysage » qui doit achever le goudronnage du parvis. Début 2013 mise en sécurité du parvis par un remblaiement de terre et pose d'une barrière.



La voirie : reprise d'enrobé à Chantabot. 4 tranches de travaux sont prévues. 2 tranches ont été réalisées en 2012 ; les 2 autres seront effectuées en 2013.

Alimentation en eau des communes de Voreppe, St Julien de Ratz et St Joseph de Rivière.

Travaux réalisés par la CAPV avec l'UPEP (unité de production de l'eau). Amélioration du traitement de l'eau par installation de filtration aux sources de Pécatièrre et Sambuis. La pose de canalisations a commencé chemin de Baronnière. Fin des travaux 2014.



**La mairie de Pommiers la Placette sera fermée,
Du samedi 29 décembre au mercredi 2 janvier 2013.
Une permanence sera assurée,
Le lundi 31 décembre de 10h à 12 h et le mercredi 2 janvier de 17h à 19h.**

DIVERS

A la bibliothèque de Pommiers...

Permanences hebdomadaires. Hors vacances scolaires : Mardi 16h30 - 18h30, vendredi 17h00 - 18h00, samedi 10h00 - 12h00. Pendant les vacances scolaires : uniquement samedi 10h00 - 12h00 (sauf mois d'août).

En plus des expositions temporaires... à ne pas manquer... Il se passe des choses...

Vendredi 16 novembre, l'équipe de bénévoles de la bibliothèque de Pommiers a fêté le départ d'Elisabeth SARRET-BARON qui depuis 2001, a participé au développement de ce lieu littéraire communal par son travail de recherche et choix de livres, son accueil et orientation des enfants de l'école tous les lundis matin, l'organisation de rencontres avec des auteurs et expositions artistiques. Elisabeth, très émue a fait part de sa tristesse à tourner la page de ces 11 années de partage avec ses amies, les enfants et de laisser son village et sa maison.



La ComComPom dont Jacques SARRET fut l'initiateur rappelle que dans le cadre de l'animation du village, Elisabeth a participé au rayonnement de la chorale de Pommiers ; elle a aussi été un lien entre les diverses associations en proposant et organisant de belles pièces de théâtre. Les Pommerats qui ont partagé ses activités ont apprécié sa gentillesse et sa grande ouverture d'esprit. Elle a choisi de vivre désormais à Villard de Lans où elle envisage avec optimisme d'organiser sa vie autrement en continuant, par de nouvelles rencontres, à faire aimer le monde artistique et plus particulièrement, en temps qu'Harpiste, la musique. Tous les Pommérats qui l'ont connue, lui souhaitent d'avoir de grandes satisfactions et beaucoup de bonheur dans sa nouvelle commune. Y.S

ComComPom-infos

Fin décembre 2012 notre Site Internet change de nom de domaine

Et devient : www.pommierslaplacette.fr



Les vœux de la municipalité

Le samedi 5 janvier, les Pommerats sont invités

A la Maison du Temps Libre à 18h00

Pour fêter la nouvelle année et partager avec les élus le pot de l'amitié.

Un film de 25 minutes sur la commune sera projeté.



La municipalité et l'équipe de la Commission de Communication

Vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année

Et vous donnent rendez-vous en 2013

Pour votre information.

